

Compte rendu de séance

Séance du 8 Octobre 2020

L'an 2020 et le 8 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Lestiou sous la présidence de David ALBARET, Maire.

Présents : M. ALBARET David, Maire, M. ALECHKINE Jean, Mme BELLAMY Marie, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, Mme GUENARD Sabrina, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. RODRIGUEZ Manuel, M. SCHMITT Alain

Absent : M. HENRY Tristan

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 01/10/2020 **Date d'affichage** : 01/10/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Blois le : 12/10/2020
et publication ou notification du : 12/10/2020

A été nommé secrétaire : M. SCHMITT Alain

SOMMAIRE

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Validation de devis solde achats de décorations de Noël en 2019 - DEL2020 -032
3. Rénovation de l'éclairage public et mise aux normes des armoires de commande - DEL2020 -033
4. Achat d'un aspirateur - DEL2020 -034
5. Site internet de la commune - DEL2020 -035
6. Animaux errants - DEL2020 -036
7. Validation du règlement interne - DEL2020 -037
8. Remplacement de Guillaume Nonnenmacher, adjoint démissionnaire - DEL2020 -038
9. Balayeuse : réparation ou remplacement
10. Point sur les commissions, parole aux vice-présidents
11. Point sur les syndicats, parole aux délégués
12. Questions diverses

M. le maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu de la séance précédente.

2. Validation de devis solde achats de décorations de Noël en 2019 - réf : DEL2020 -032

La société SPIE a présenté au maire un devis pour solde d'achats des décorations de Noël. Ces décorations ont été achetées en 2019, mais il n'y avait pas suffisamment de crédits au budget primitif. M. Guénin, le maire en place à l'époque, avait alors demandé à ce que ce montant soit encaissé sur 2020, mais n'avait jamais signé le devis.

Afin de régulariser cette situation et afin de permettre à la société SPIE d'émettre la facture, M le maire demande au conseil de l'autoriser à signer ce devis pour un montant de 4 728,00 € HT/5 673,60 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise le maire à signer tout document s'y référant.

Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

3. Rénovation de l'éclairage public et mise aux normes des armoires de commande réf : DEL2020 -033

La société SPIE, qui assure l'entretien de l'éclairage public de la commune, est venue rencontrer le maire afin de faire un point sur l'état des installations.

La commune de Lestiu dispose d'un système vieillissant, composé de lanternes équipés de "ballons fluo" (BF) et de lampes "sodium haute pression" (SHP).

Les ballons fluos sont aujourd'hui interdits à la commercialisation, c'est à dire aucun remplacement n'est possible en cas de défaillance. Les lampes SHP seront interdites également à brève échéance.

Pour la commune de Lestiu, ceci crée une situation de deux niveaux d'urgence dans le remplacement des lampes de l'éclairage public, mais de toute manière, l'ensemble des équipements est à changer.

De plus, les armoires de commande de l'éclairage public sont totalement obsolètes et une mise aux normes s'impose.

Pour ce type de rénovation, il est possible d'obtenir des subventions, mais de toute façon, une partie du parc d'éclairage est obsolète depuis tellement longtemps, qu'il n'est plus possible à ce jour de remplacer les ampoules.

M le maire présente deux devis de la société SPIE concernant la rénovation de l'éclairage public (53 826,72 € TTC) et la mise aux normes des armoires (14 196,40 TTC).

M. le maire demande à son conseil de l'autoriser à suivre ce dossier, demander des devis à d'autres sociétés, préparer les demandes de subventions, étudier les possibilités de financement.

Lorsque toutes les pistes auront été explorées, le dossier sera à nouveau soumis au conseil municipal pour décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la nécessité de rénover l'éclairage public et charge M le maire de faire l'ensemble des démarches nécessaires à son aboutissement.

Voté à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

4. Achat d'un aspirateur réf : DEL2020 -034

Afin de permettre aux agents techniques de mieux nettoyer l'atelier, M le maire propose d'acheter un aspirateur eau et poussière. Il présente au conseil deux devis, un devis de la société Chesneau pour un montant de 134,64 € HT/161,57 € TTC (aspirateur à cuve inox, 40 l) et un autre devis de la société Venot pour un montant de 107,50 € HT/129,00 € TTC (cuve plastique, 20 l).

Le conseil après en avoir délibéré, décide par 7 voix pour et 2 contre d'acheter l'un des deux appareils et charge M. le maire de finaliser l'achat.

Vote à la majorité (pour : 7 voix, contre : 2 abstentions : 0)

5. Site internet de la commune - réf : DEL2020 -035

Le site de la commune est actuellement hébergé par Orange pour un coût de 120 €/an. Orange cesse son offre d'hébergement courant du mois d'octobre et propose une nouvelle formule à 468 € HT/an.

L'association des maires de France propose une solution de site clés en mains avec assistance pour un coût de 220 €/an TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette offre et charge M. le maire de signer les contrats s'y afférents.

Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0 abstentions : 0)

6. Animaux errants - réf : DEL2020 -036

Ne possédant pas de fourrière, la commune est dans l'obligation de signer une convention avec lieu d'accueil pour animaux errants. La commune de Lestiu est ainsi liée à la SPA de Morée.

Afin d'assurer la prise en charge des animaux sur la commune et le transfert vers la SPA, une convention doit être signée avec la SACPA.

Sur simple appel téléphonique, la SACPA se déplace pour la prise en charge de chiens et chats errants, y compris des chiens dangereux. La SACPA prend également en charge des animaux blessés sur la voie publique pour une conduite chez le vétérinaire ou l'enlèvement des animaux tués sur la voie publique avec une conduite chez l'équarrisseur.

Le prix de l'adhésion est calculé en fonction du nombre d'habitants et le forfait annuel global HT est de 381,45 €.

Le maire souhaite également signer une convention avec la fondation CLARA, émanation de la SACPA. Cette fondation gère la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres.

Sur demande de la mairie, la fondation Clara intervient sur la commune afin d'effectuer les campagnes d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants.

Ensuite, les chats seront relâchés sur leur lieu de capture.

La facturation s'effectue au nombre de chats capturés et traités. Il est de 110 € TTC pour un chat mâle et de 170 € pour un chat femelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette proposition et charge M. le maire de signer les conventions avec la SACPA et avec la fondation Clara.

De plus, la commune a ouvert un compte gratuit à I-cad (site d'identification d'animaux) et a obtenu la fourniture à titre gratuit d'un lecteur à puces électroniques.

Voté à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0 abstentions : 0)

7. Validation du règlement interne - réf : DEL2020 -037

M. le maire soumet à son conseil la proposition d'un règlement intérieur applicable au conseil municipal de Lestiu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce règlement qui est joint à la présente délibération.

Voté à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

8. Remplacement de Guillaume Nonnenmacher, adjoint démissionnaire - DEL2020 -038

A la suite de la démission du troisième adjoint, Guillaume Nonnenmacher au 30 septembre dernier, M. le maire demande au conseil de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois (3),

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats : Jean-Pierre DURAND

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

- Monsieur Jean-Pierre DURAND a obtenu 9 voix.

- Ayant obtenu la majorité absolue, M. Jean-Pierre DURAND a été proclamée 3ème adjoint au maire.

Voté à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0 abstentions : 0)

9. Balayeuse : réparation ou remplacement

La commune possède une balayeuse qui s'attèle au tracteur. Cette balayeuse, qui a environ 20 ans n'était plus utilisée et stockée à l'extérieur sans protection. Les agents l'ont remis en état et ont pu faire des essais. Cependant, des pièces usées ou abimées doivent être remplacées et la balayeuse a été déposée à l'entreprise Chesnault pour une mise en état.

Il s'avère qu'il s'agit d'un modèle très rare, seulement quelques exemplaires ont été distribués en France et des pièces détachées ne sont plus disponibles.

L'entreprise Chesnault doit faire le tour des possibilités et ensuite adresser deux devis à la commune : l'un pour une réparation (si possible), l'autre pour l'achat d'un autre matériel.

M. Frédéric Guillonnet se rendra prochainement à un salon des espaces verts et se renseignera également. Une délibération sera prise ultérieurement.

10. Point sur les commissions, parole aux vice-présidents

10.1 Administration & personnel (Sandrine Fontaine)

Assurances : l'ensemble des bâtiments a été listé et métré pour permettre une mise à jour des contrats, qui étaient obsolètes. La commune a demandé un devis à l'assureur actuel, et trois autres devis seront demandés afin de pouvoir comparer.

Photocopieur : le photocopieur actuel est surdimensionné, car le bulletin municipal est produit par un imprimeur. En réadaptant la machine aux besoins actuels, des économies substantiels devraient pouvoir être réalisées. Des demandes de devis sont en cours.

Téléphonie : le contrat actuel de la mairie n'est pas du tout adapté. Le coût est très élevé, mais les appareils sont obsolètes. On ne peut même pas passer un appel d'un poste à l'autre. Des demandes de devis sont en cours.

Personnel : les équipements de sécurité des agents sont à revoir, en suivant les préconisations de la médecine du travail. Un dossier MDPH est en cours.

10.2 Action sociale (Sabrina Guénard)

Relais des assistantes maternelles (RAM) : la commune aimerait organiser des rencontres des assistantes maternelles du secteur. Une réunion est prévue le 23/10 à 17 h, mais pour le moment, pas de réponse du RAM.

Portage des repas : une nouvelle association de portage des repas et de téléassistance s'est installée à Beaugency. Mme Sabrina Guénard rencontrera la responsable le 15/10 à 9 h.

Petit Bus Gobion : Le petit bus Gobion, destiné à transporter les personnes sans véhicule au centre Leclerc tous les jeudis après-midi fonctionne depuis 3 semaines maintenant à la grande satisfaction des usagers.

Boîte à idées : La boîte à idées n'a pas encore été installée à l'extérieur de la mairie, mais cela sera fait en même temps que l'installation du défibrillateur (en attente de devis). Une boîte à idées sera intégrée dans le nouveau site de la commune.

10.3 Espaces verts (Frédéric Guillonnet)

M. Frédéric Guillonnet se rend régulièrement à l'atelier pour faire le point avec les agents. Pendant la présence de la stagiaire, un rendez-vous est prévu tous les vendredis matin. La stagiaire s'est bien intégrée à l'équipe, et le bilan est très satisfaisant.

10.4 Bâtiments et voirie (Jean-Pierre Durand)

Travaux dans les logements communaux : Les travaux de rénovation et d'isolation dans le logement communal en face de la mairie débutent le 13 octobre prochain. Il s'agit du remplacement des fenêtres, avec isolation et pose de placo avec raccords de peinture. Le deuxième logement (2 rue de l'école) sera fait après le départ de la locataire (qui a donné son préavis).

Quand le logement sera vide, une bouche d'aération de la cave vers la rue pourra être installée.

Dans le logement sis 9bis rue de Vaujoly le volet roulant de la baie vitrée sera changé courant octobre.

La toiture du garage du logement sis 24 Grande Rue a été réparée par l'entreprise Jolly.

Travaux de voirie : Deux endroits de la voirie sont à réparer rapidement, la bouche d'égout à l'embranchement de la Rue Basse et de la Grande Rue et l'éboulement à la sortie de Lestieu en allant vers Tavers. Un devis a été fourni par la CCBVL, un deuxième devis par l'entreprise Dubois est en attente.

Gestion des nids d'hirondelles : Quand les fenêtres seront changées, il serait préférable de ne plus se laisser installer les hirondelles à cet endroit. La Ligue de protection des oiseaux propose l'installation de « points de nichage » sur un mat, afin de maintenir les populations d'hirondelles. Un rendez-vous avec le délégué départemental est prévu le vendredi 9 octobre à 9h30.

10.5 Communication (Manuel Rodriguez)

Cette commission se réunit régulièrement. Le Lien, bulletin municipal mensuel, a trouvé sa vitesse de croisière. M. Manuel Rodriguez rappelle que ce journal se veut être le journal de tous : si les élus ou les citoyens de Lestiou veulent soumettre des idées ou des projets, elles seront les bienvenues.

Page Facebook : la page est en cours de création.

Marché de Noël : la commission travaille à l'organisation de ce marché de Noël qui aura lieu le 12 décembre prochain. Environ 20 à 25 commerçants seront présents, la Grande Rue sera interdite à la circulation de la Rue de la Croix Rouge à la Rue des Sycomores (comme lors de la brocante). 2 concerts sont prévus : un concert à l'église en fin d'après-midi et un concert dans la soirée sous barnums.

D'autres manifestations auront également lieu à cette occasion :

- une exposition de peinture d'art premier et de sculptures
- des expositions d'artisans d'art
- des baptêmes en side-cars
- la venue du père Noël

Il reste la partie technique à organiser (branchements, électricité...) ainsi que le planning des bénévoles. L'organisation de cette manifestation pourrait être revue en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

11. Point sur les syndicats, parole aux délégués

11.1 SIEOM

(Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères) – Frédéric Guillonnet

Le syndicat a procédé à l'élection de son président et des vice-présidents.

Pascal Huguet, président de la CCBVL devient président en remplacement de Claude Denis.

12. Questions diverses

12.1 AMRF41 Association des Maires Ruraux de France en Loir-et-Cher

David Albaret, maire de Lestiou, est élu au conseil d'administration de l'association. Lors de la prochaine réunion du CA, il présentera sa candidature en tant que trésorier.

12.2 Eco pâturages : le dossier et le devis seront étudiés à la prochaine séance.

12.3 Prochain conseil municipal : Lundi, 16 novembre 2020 à 19 h 30.

Le maire, constatant que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 21h50.

En mairie, le 09/10/2020

Le Maire

David ALBARET